Produit par

Une vision globale de la prévention!

Fiche de Données de Sécurité
275 VOC PRECAT DEEP TINT BASE

1. Identification

Nom du produit	275 VOC PRECAT DEEP TINT BASE
Code du produit	PC275TB-1230
Autres moyens d'identification	N.Dis.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Un revêtement protecteur et/ou décoratif ou produit de peinture complémentaire. Pas recommandé pour toute autre utilisation non mentionnée sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.
Fabricant	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive El Reno, OK 73036 USA Tél. 1-800-262-5710 Téléc. 1-405-262-9310 http://www.gemini-coatings.com/
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Urgence 24 heures (déversement, fuite, exposition ou accident) INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (français & anglais) Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche de données de sécurité : EMI 800-510-8510

2. Identification des dangers

Résumé	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. P.S.: La classification des dangers SIMDUT 2015/SGH dans cette FDS est fournie par le fabricant en utilisant le SCÉNARIO du PIRE CAS.

SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012

Liquides inflammables (Catégorie 1)
Toxicité aiguë, orale (Catégorie 3)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2)
Sensibilisation cutanée (Catégories 1)
Cancérogénicité (Catégories 2)
Toxicité pour la reproduction (Catégories 1)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (Catégorie 2)

DANGER
H224 : Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
H311 : Toxique par contact cutané
H360 : Peut nuire à la fertilité ou au foetus

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351 : Susceptible de provoquer le cancer
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H316 : Provoque une légère irritation cutanée
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P240 : Mise à la terre ou liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 : Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 : Ne pas respirer les vapeurs et les aérosols.
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P304+P340+P312 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P370+P378 : En cas d'incendie : utilisez un extincteur NFPA de classe B pour l'extinction.
P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
P405 : Garder sous clef.
P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification
Corrosion/Irritation cutanée (Catégorie 3).

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	**CAS**	**Teneur en % en masse**
Acétone	67-64-1	45 - 70 %
p-Chloro trifluorométhyl benzène	98-56-6	10 - 30 %
Nitrocellulose	9004-70-0	5 - 10 %
Talc	14807-96-6	1 - 5 %
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, butylé	68002-19-7	1 - 5 %
Méthyl n-amyl cétone	110-43-0	1 - 5 %
Alcool isopropylique	67-63-0	1 - 5 %
Adipate de bis(2-éthylhexyle)	103-23-1	1 - 5 %
Alcool butylique normal	71-36-3	1 - 5 %
Éthylbenzène	100-41-4	1 - 5 %
Note: La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.		

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information supplémentaire.
Symptomes	Peut causer des rougeurs et une irritation des yeux. Peut causer une réaction allergique de la peau. Peut provoquer des maux de tête, de la somnolence ou des vertiges. Peut causer un assèchement et une légère irritation de la peau.
Note au médecin	Traiter les symptômes. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone (CO_2). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.

Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiqueté dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
Température de stockage	10 à 25°C (50 à 77°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Acétone : 2500 ppm. Alcool butylique normal : 1400 ppm. Alcool isopropylique : 2000 ppm. Méthyl n-amyl cétone : 800 ppm. Talc : 1000 mg/m3. Éthylbenzène : 800 ppm.

Acétone	VECD		500 ppm		ACGIH , BC, ON
			1000 ppm	2380 mg/m^3	RSST
	VEMP (8h)		250 ppm		ACGIH , BC, ON
			500 ppm	1190 mg/m^3	RSST
p-Chloro trifluorométhyl benzène	VEMP (8h)		20 ppm		Autre
Alcool isopropylique	VECD		400 ppm		ACGIH , BC, ON
			500 ppm	1230 mg/m^3	RSST
	VEMP (8h)		200 ppm		ACGIH , BC, ON
			400 ppm	983 mg/m^3	RSST
Éthylbenzène	VEMP (8h)		20 ppm		ACGIH , BC, ON, RSST
Talc	VEMP (8h)	Poussière respirable		2 mg/m^3	ACGIH , BC, ON
		Poussière respirable		3 mg/m^3	RSST
Alcool butylique normal	Plafond		30 ppm		BC
			50 ppm	152 mg/m^3	RSST
	VEMP (8h)		15 ppm		BC
			20 ppm		ACGIH , ON
Méthyl n-amyl cétone	VEMP (8h)		25 ppm	115 mg/m^3	ON
			50 ppm		ACGIH , BC
			50 ppm	233 mg/m^3	RSST

Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.
Mesures de protection individuelle	
Yeux	En milieu de travail, porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.
Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	**Inflammabilité**	Inflammable
Couleur	Coloré	**Limite d'inflammabilité**	N.Dis.
Odeur	De solvant	**Point d'éclair**	0°C (32°F)
Seuil olfactif	N.Dis.	**Température d'auto-inflammation**	170°C (338°F)
pH	S.O.	**Sensibilité aux charges électrostatiques**	Oui
Point de fusion	N.Dis.	**Sensibilité aux chocs et/ou à la friction**	Non
Point de congélation	N.Dis.	**Densité de vapeur**	>1 (Air = 1)
Point d'ébullition	34 à 214°C (93.2 à 417.2°F)	**Densité relative**	0.9563 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Partiellement soluble dans l'eau.	**Coefficient de partage n-octanol/eau**	N.Dis.
Taux d'évaporation	< Acetate de butyle	**Température de décomposition**	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	**Viscosité**	N.Dis.
% en poids de volatilité	72.3914%	**Masse moléculaire**	S.O.

COV (g/L)	78.8638 g/L	**% Volume volatil (COV)**	9.5735%
COV (lbs/gal)	0.6581 lb/gal	**% Poids volatil (COV)**	8.2649%
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter les décharges statiques. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates), les bases fortes (comme les hydroxydes, les solutions d'ammoniaque, les amines, les carbonates), les acides forts (comme l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique, l'acide phosphorique).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité

Mélange	Inhalation	70 mg/kg	Rat	CL50
	Peau	426 mg/kg	Lapin	DL50
Acétone	Ingestion	5800 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	71.4 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	15800 mg/kg	Lapin	DL50
p-Chloro trifluorométhyl benzène	Ingestion	5546 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	22 mg/l/4h	Rat	CL50
		20 mg/l/4h	Souris	CL50
	Peau	>3300 mg/kg	Lapin	DL50
Nitrocellulose	Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50
Adipate de bis(2-éthylhexyle)	Ingestion	9100 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	>5.7 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	17297 mg/kg	Lapin	DL50
Alcool butylique normal	Ingestion	790 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	24.2 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	3400 mg/kg	Lapin	DL50
Alcool isopropylique	Ingestion	5045 mg/kg	Rat	DL50
		3600 mg/kg	Souris	DL50
	Inhalation	66.1 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	6280 mg/kg	Rat	DL50
Éthylbenzène	Ingestion	3500 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	17.3 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	15380 mg/kg	Lapin	DL50
Méthyl n-amyl cétone	Ingestion	1670 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	<18.7 mg/l/4h	Rat	CL50

			>9.34 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	10220 mg/kg	Lapin	DL50
	Talc	Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50
		Peau	>2000 mg/kg	Lapin	DL50

Voies d'exposition probables

Peau, yeux, inhalation.

Effets retardés, immédiats et chroniques

Voie oculaire

Peut causer une irritation, des rougeurs, un larmoiement et une vision brouillée. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec chaque ingrédient (>1%) de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à corrosif.

Voie cutanée

Toxique par contact avec la peau. Peut causer des rougeurs, un assèchement, des éruptions cutanées et une légère irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau, une irritation et une dermatite. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.

Voie respiratoire

L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. L'exposition prolongée peut causer des dommages au foie, aux reins, aux poumons et au système hématopoïétique (formation du sang). De nombreuses études chez les peintres suggèrent que l'exposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants peut causer des dommages au cerveau et au système nerveux central.

Voie orale

L'ingestion peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des crampes, des maux de tête, des vertiges, de la diarrhée et des vomissements.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut causer une réaction allergique de la peau. Le p-chloro trifluorométhyl benzène (CAS no 98-56-6) est un sensibilisant de la peau (souris, OCDE 429).

Classification CIRC / NTP

Nom chimique	CIRC	NTP
Acétone	-	-
p-Chloro trifluorométhyl benzène	2B	-
Éthylbenzène	2B	-

CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène.
NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérigène.

Cancérogénicité

Contient des substances pouvant causer le cancer. Dans sa monographie (Volume 125) de 2020, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) indique qu'il existe des preuves suffisantes chez les animaux de laboratoire de la cancérogénicité du p-chloro trifluorométhyl benzène (CAS no 98-56-6). L'éthylbenzène est cancérogène pour l'animal et possiblement cancérogène pour l'humain. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Mutagène

Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.

Toxicité sur la reproduction

Des malformations majeures ont été rapportées chez les bébés nés de femmes qui avaient travaillé avec des peintures à base de solvants (peintures à base d'huile) pendant la grossesse. Par conséquent, l'exposition à long terme aux peintures à base de solvants qui peut survenir dans la vie professionnelle peut affecter le développement du bébé (American Journal of Industrial Medicine, 1980).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Le système nerveux central.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Le système nerveux central, les reins, le foie, les organes auditifs.

Effets d'interaction

Aucune information disponible pour ce produit.

Autres informations	Aucune information disponible pour ce produit.

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	4740 mg/L; 96 h (CAS no 67-64-1)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	12600-12700 mg/L; 48 h (CAS no 67-64-1)
	Poisson - Danio rerio	CL50	3 mg/L; 96 h (CAS no 98-56-6) OECD 203
	Invertébré aquatique - Daphnia magna (semi-static)	CE50	2 mg/L; 48 h (CAS no 98-56-6)
	Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata	CE50	579 mg/L; 96 h (CAS no 9004-70-0)
	Poisson - Pimephales Promelas [Statique]	CL50	1376 mg/L; 96 h (CAS no 71-36-3)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	1983 mg/L; 48 h (CAS no 71-36-3)
	Poisson - Lepomis macrochirus [statique]	CL50	0.48-0.85 mg/L; 96 h (CAS no 103-23-1)
	Invertébré aquatique - Daphnia Magna	CE50	>1.6 mg/L; 48 h (CAS no 103-23-1)
	Poisson - Méné, Pimephales promelas - eau douce	CL50	9640 mg/L; 96 h (CAS no 67-63-0)
	Invertébré aquatique - Crustacés, Daphnie Magna	CE50	3644 mg/L; 48 h (CAS no 67-63-0)
	Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]	CL50	126-137 mg/L; 96 h (CAS no 110-43-0)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna (semi-static)	CE50	>90.1 mg/L; 48 h (CAS no 110-43-0)
	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	4.2 mg/L; 96 h (CAS no 100-41-4)
	Invertébré aquatique - Crangon franciscorum	CE50	0.49 mg/L; 48 h (CAS no 100-41-4)
Persistance	Le produit contient des composants qui peuvent persister dans l'environnement.		
Dégradabilité	Le produit est un mélange dont certains ingrédients sont facilement biodégradables (>60% en 28 jours) alors que d'autres ingrédients ne sont pas facilement biodégradables (<60% en 28 jours).		
Potentiel de bioaccumulation	Le produit est un mélange dont certains ingrédients ont un faible potentiel de bioaccumulation (Log Koe de <3 et/ou FBC <500) alors que d'autres ingrédients ont un certain potentiel de bioaccumulation (Log Koe de >3 et/ou FBC >500).		
Mobilité dans le sol	Le produit est un mélange dont certains ingrédients s'évaporent très facilement de la surface du sol. De plus, certains ingrédients ont une très grande mobilité dans le sol, alors que d'autres ingrédients ont une mobilité modérée dans le sol.		
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.		

13. Données sur l'élimination

Contenant	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Les résidus et les contenants vides doivent être considérés comme des déchets dangereux. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada & US DOT)	
Classe(s) relative(s) au transport	Classe 3
Groupe d'emballage	II
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II. Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-E
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II.

La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Acétone	67-64-1		X		
p-Chloro trifluorométhyl benzène	98-56-6		X		
Nitrocellulose	9004-70-0		X		
Talc	14807-96-6	X	X		
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, butylé	68002-19-7		X		
Méthyl n-amyl cétone	110-43-0		X		
Alcool isopropylique	67-63-0	X	X		X
Adipate de bis(2-éthylhexyle)	103-23-1	X	X		X
Alcool butylique normal	71-36-3	X	X		X
Éthylbenzène	100-41-4	X	X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Acétone	67-64-1	X	X			X				
p-Chloro trifluorométhyl benzène	98-56-6	X								
Nitrocellulose	9004-70-0	X								
Talc	14807-96-6	X								
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, butylé	68002-19-7	X								
Méthyl n-amyl cétone	110-43-0	X								
Alcool isopropylique	67-63-0	X		X						
Adipate de bis(2-éthylhexyle)	103-23-1	X								
Alcool butylique normal	71-36-3	X	X	X					X	
Éthylbenzène	100-41-4	X	X	X		X	X		X	X

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
p-Chloro trifluorométhyl benzène	98-56-6	X	
Éthylbenzène	100-41-4	X	

Autres réglementations	
	HMIS **NFPA**

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2023-03-16
Version	01
Autres informations	- Cette FDS et sa classification des dangers SGH est la traduction française de la version anglaise originale (SDS) du fabricant. RÉFÉRENCES : - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, https://haz-map.com - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr

- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html
- The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov
- IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), http://www.inchem.org
- OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx
- The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA: American Industrial Hygiene Association
HMIS: Hazardous Materials Identification System
NFPA: National Fire Protection Association
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé
SGH: Système général harmonisé
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis, ni le fournisseur susmentionné, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.